

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de Vaucluse



3.5.2 – Mise à disposition pour les associations loi 1901

**Délibération n° :
DEL2024_07_11****EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****De la Commune de MAZAN**

Séance du 03 juillet 2024.

L'an deux mille vingt-quatre
Et le trois juillet,

A 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 27 juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Louis BONNET, Maire.

Objet : Espace Francine FOUSSA – Convention-type de mise à disposition régulière de salles à titre gratuit aux associations (salle « arts plastiques », salle « mauve » et salle de danse) – Année 2024-2025**Rapporteur : M. le Maire**

Présents : M. Louis BONNET, M. Georges MICHEL, Mme Joséphine AUDRIN, M. René CECCHETTO, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Silvère JOUBERTEAU, Mme Sophie CLEMENT, Mme Christine JACQUES, M. Patrick LECOQ, M. Jean-Philippe ACHARD, Mme Amandine APPLANAT, M. Julien BREMOND, Mme Yvonne VIRDIS, M. Bruno GANDON, M. Franck PETIT, Mme Anne MUH, M. Stéphane CLAUDON.

Ont donné pouvoir : Mme Véronique BERGER, Mme Marie-Hélène MOREL, Mme Geneviève GABORIT-DUPILLE, M. Vincent FLEGON, Mme Angéline LEROUX, Mme Cécile DEMENKOFF, Mme Elodie BOFFELLI, M. Jean-François CLAPAUD, Mme Maria DUFOUR.

Absents : M. Patrick ZAMBELLI, Mme Eve GALLAS, Mme Aurélie PISANI.

Secrétaire de séance : Mme Christine JACQUES.

La Séance ouverte,

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Par délibération n°DEL2023_09_17 adoptée par le Conseil Municipal en séance du 13 septembre 2023, la Commune a approuvé pour la saison associative 2023-2024 la mise à disposition régulière de salles à titre gratuit de l'Espace Francine FOUSSA à savoir les salles du Pôle vie associative (salle « arts plastiques », salle « mauve » et salle de danse) à des associations ne poursuivant aucun but lucratif et présentant un réel intérêt public local ainsi que la convention-type permettant de formaliser ces mises à disposition.

Il est proposé au Conseil Municipal de réitérer la gratuité aux associations de la mise à disposition régulière de salles de l'Espace Francine FOUSSA pour la saison associative 2024-2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2144-3,

Vu le Code général De la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L2125-1 et L2125-3,

Vu la délibération n° DEL2023_09_17 du 13 septembre 2023,

Vu la convention-type approuvée en séance du 13 septembre 2023,



Considérant la volonté de la Commune de mettre à disposition des locaux communaux à titre gratuit à des associations ne poursuivant aucun but lucratif et présentant un réel intérêt public local,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE pour la saison associative 2024-2025 la mise à disposition régulière de salles à titre gratuit de l'Espace Francine FOUSSA à savoir les salles du Pôle vie associative (salle « arts plastiques », salle « mauve » et salle de danse) à des associations ne poursuivant aucun but lucratif et présentant un réel intérêt public local,

DIT que la convention-type de mise à disposition régulière des salles précitées de l'Espace Francine FOUSSA reste inchangée,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer cette convention avec les associations demandeuses dont les demandes sont retenues.

Vote :
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

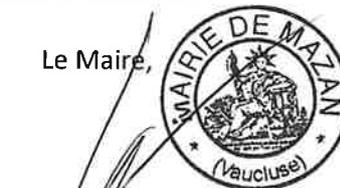
LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme,
fait et délibéré les jours,
mois et an susdits.

Secrétaire de Séance,

Christine JACQUES

Le Maire,



Louis BONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. A cet effet, le tribunal administratif territorialement compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.